



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## dépenses

Question écrite n° 19468

### Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui donner des indications sur le montant des intérêts et pénalités versées par ses services en 2006 pour des retards de paiement. Il souhaite également savoir ce que représentent ces pénalités et intérêts de retard par rapport à l'ensemble des sommes qui ont été payées par ses services.

### Texte de la réponse

Le montant des intérêts et pénalités versé, pour des retards de paiement, par les services du ministère de l'agriculture et de la pêche en 2006 (à l'exclusion des établissements sous tutelle tels que les offices, l'agence unique de paiement ou le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) s'élève à 45 823 EUR. Ce montant n'est en aucun cas représentatif de la charge qui incombe à ce titre au budget de l'agriculture puisqu'il ne prend en compte que la part des crédits gérés directement par les services du ministère. La situation globale des intérêts et pénalités est plus dégradée, s'il est considéré les paiements effectués par les opérateurs en charge des financements agricoles. À cet égard, un recensement pour l'année 2006 est actuellement en cours auprès des offices, de l'AUP et du CNASEA. Ces éléments seront transmis au terme de cette démarche.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19468

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mars 2008, page 2498

**Réponse publiée le :** 10 juin 2008, page 4882